

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
 9 — 03 — — Omnibus.
 1 — 45 — — soir, Omnibus.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 19 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Correspondance provinciale de Berlin, du 22 mai annonce que le roi de Prusse a signé, le 20 courant, le traité de Londres. Ce document est parti le 21 pour Londres. On présume que les ratifications seront échangées, le 23, entre tous les gouvernements participants. Alors seulement le traité acquerra force de loi.

Les nouvelles qui ont été données sur le voyage du roi sont pour la plupart prématurées. Un seul point est positif, c'est que le roi se propose de partir pour Paris dans le courant de juin. Ce n'est que la semaine prochaine que la date du départ sera définitivement arrêtée. Il est possible que cette date soit reculée jusqu'après la session du Parlement, c'est-à-dire jusqu'après les fêtes de la Pentecôte.

Le bruit que la Prusse se proposerait, après l'acceptation générale de la Constitution fédérale du Nord, d'inviter les gouvernements du Sud à entrer dans la Confédération, est dénué de tout fondement.

On ne sait rien ici des pourparlers qu'aurait engagés la Prusse dans le but d'acquérir l'île de Formose pour en faire une station navale.

On écrit de Berlin, le 21 mai :

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit qu'à Hanovre une somme de 40,000 thalers a été saisie chez le banquier Meyer, comme faisant partie de la fortune privée de l'ex-roi. En outre, ces jours derniers, de nombreuses perquisi-

tions domiciliaires ont été opérées jusque chez les personnes les plus notables de la ville, et plusieurs arrestations ont été effectuées.

La Correspondance Zeidler (organe féodal) parle de la découverte, dans le Hanovre, d'une vaste conspiration, dont le but était l'organisation d'une résistance armée contre la Prusse dans le cas où la guerre aurait éclaté entre la Prusse et la France.

La Correspondance donne comme authentique que l'enquête ouverte sur ce fait n'a pas encore produit de résultat précis.

Les arrestations continuent.

La Correspondance provinciale, parlant de l'agitation signalée dans le Hanovre, dit :

« Le gouvernement servira les intérêts mêmes du pays hanovrien, s'il met énergiquement un terme aux efforts désespérés d'un parti qui ne recule pas même devant la haute trahison. Il est temps que l'indulgence cède à la considération exclusive de l'intérêt public. L'ex-roi aura à délibérer, à part lui, sur la question de savoir s'il veut se résigner à un destin qu'il s'est attiré par sa propre faute ou perdre complètement le bénéfice des ménagements gardés jusqu'à ce jour vis-à-vis de sa personne. La reine Marie, si elle veut continuer à jouir de l'hospitalité du roi de Prusse, aura à se soumettre aux obligations formelles que cette hospitalité lui impose. »

Les correspondances de Hanovre annoncent l'arrestation du conseiller intime Stockhausen, ancien ambassadeur du Hanovre à Berlin.

Le 21 mai a eu lieu, à Berlin, une réunion d'étudiants. Une courte réponse à l'Adresse pacifique des étudiants de Strasbourg a été

rédigée. Après avoir rendu hommage à l'esprit vraiment élevé qui a inspiré les auteurs de l'Adresse française, les étudiants de Berlin terminent ainsi :

« Entre l'Allemagne unie dans la liberté et la France, il ne peut jamais exister de motifs sérieux de se faire la guerre. »

Voici le discours prononcé par l'empereur d'Autriche, à l'ouverture du Reichsrath :

« Très-honorés Messieurs des deux Chambres du Reichsrath,

« C'est avec une vive satisfaction que je vois de nouveau le Reichsrath réuni autour de moi. Donnant suite à mon appel, les royaumes et les pays qui ont été convoqués ont envoyé leurs mandataires, et j'attends avec confiance de leur concours patriotique de nouvelles garanties pour le bien-être de l'empire et de tous les pays que la Providence a confiés à mon sceptre.

« Ce que j'ai promis, lorsque pour la première fois j'ai salué de cette même place le Reichsrath, est resté le but invariable de mes efforts. Le rétablissement des institutions constitutionnelles sur une base assurée, voilà ce que je n'ai pas cessé un instant d'avoir en vue.

« Or, ce but ne pouvait être atteint sans que l'accord fût établi entre l'ancien droit constitutionnel de mon royaume de Hongrie et les lois fondamentales données par mon diplôme du 20 octobre 1860 et ma patente du 26 février 1861.

« Cet accord, qui a été sincèrement reconnu par le royaume de Hongrie, peut seul procurer aux autres royaumes et pays, non-seule-

ment le plein et entier dévouement de la Hongrie à l'empire, mais peut seul aussi leur procurer à eux-mêmes la jouissance continue et non troublée des droits et libertés dérivant de nos lois fondamentales, ainsi que leur développement ultérieur conforme aux besoins des temps.

« De lourdes épreuves ont frappé la monarchie et ont été un nouvel et grave avertissement de faire droit à cette nécessité.

« Mes efforts n'ont pas été infructueux. Un arrangement satisfaisant pour les pays de ma couronne de Hongrie s'est établi, arrangement qui assure leur union avec l'ensemble de la monarchie et la puissance de cette dernière au dehors.

« J'espère que le Reichsrath ne refusera pas sa sanction à cet arrangement, et qu'une appréciation impartiale de toutes les circonstances qui s'y rattachent éloignera de son sein des appréhensions qui devraient me préoccuper sérieusement, si je n'avais pas la ferme conviction qu'un loyal concours de tous doit faire prospérer le nouvel état de choses.

« Le passé, le présent et l'avenir nous avertissent de mettre courageusement la main à l'accomplissement de l'œuvre commencée. Le Reichsrath, — j'attends cela de son dévouement patriotique, — ne voudra pas, vu les circonstances urgentes, se refuser à un prompt règlement de nos affaires publiques sur la base offerte ; il ne voudra pas, au lieu de cela, poursuivre un but irréalisable qui ne pourrait conduire qu'à de nouvelles expériences sans aucune chance de succès.

« Le Reichsrath, — j'attends cela de son équité, — n'estimera pas au-dessous de leur valeur

FÉUILLETON.

15

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

L'oncle croyait à toutes les grandes choses : à la religion, à l'amour, à la poésie.

Le neveu croyait aux jeux de Bourse, aux mariages d'argent et à son cheval Belzébut. Mais il ne l'aimait pas comme l'Arabe aime son cheval : il l'aimait en spéculateur, pour les paris qu'il lui faisait gagner, pour les prix qu'il remportait. Son cheval n'était pas seulement un cheval, c'était de l'argent dans un sac de peau, couleur gris pommelé.

Yolande et Faustin s'entendaient merveilleusement avec M. de Valleran, parce qu'il était jeune comme eux. Chaque mot de Théobald, au contraire, résonnait à leurs oreilles comme une note fautive : il était trop vieux pour comprendre ces jeunes amours.

Faustin n'avait pas encore osé formuler sa demande en mariage. Enfin, un beau jour de printemps, il fit à M. de Valleran une quinzisième ou vingtième visite de politesse, qui devait décider de son sort.

Quand il arriva, M. de Valleran était dans son

jardin, et Yolande, qui ne voulait pas fatiguer les yeux du vieillard par un trop long exercice, lui lisait un long article du journal des Débats.

La pauvre enfant commençait à bâiller un peu ; mais le bâillement se fondit dans un sourire, quand elle aperçut Faustin.

— Dieu me pardonne, Mademoiselle, lui dit le jeune homme, qui avait entendu quelques mots de la lecture ; vous lisiez de la politique !

— Oui, Monsieur, le compte-rendu de la séance du Corps-Législatif. Cela vous étonne ?

— Mon Dieu non. J'ai bien vu des hirondelles se poser sur le toit du Palais-Législatif.

Faustin, selon son habitude, quand il avait à dire quelque chose d'important, se mit à parler d'une foule d'inutilités ; de la pluie, du beau temps, du petit chien et de M. Despinos. M. de Valleran comprit parfaitement qu'il n'était pas venu pour cela, qu'il s'agissait d'une demande intime, que sa petite-nièce était un témoin trop intéressé pour y assister, et il trouva un prétexte pour éloigner la jeune fille.

Quand Faustin fut seul avec M. de Valleran, il recommença à faire prendre à la conversation toutes sortes de chemins de traverse ; enfin, après beaucoup d'embarras et quelque peu de gaucherie, il parvint à formuler la demande en mariage.

Comme M. de Valleran, tout ému à l'idée de se séparer de sa nièce chérie, ne répondit pas sur-le-champ, Faustin crut qu'il hésitait et se hâta d'ajouter :

— Ma tante, à qui j'ai écrit que j'étais amoureux fou de Mlle Yolande de Narcey, nièce de M. de Valleran, s'est hâtée de me répondre que rien au monde ne pouvait la rendre plus heureuse que cette union, et que si vous hésitez un instant, il suffirait de prononcer son nom pour que ma demande fût accueillie.

— Mais quel est donc ce nom ? demanda M. de Valleran.

— Hermance de Fleuriac.

— Hermance ! s'écria le vieillard, Hermance que j'ai tant aimée ! que je devais épouser !

— Vous ! s'écria Faustin. Oh ! si j'avais été au monde dans ce temps-là, comme je vous aurais donné mon consentement !

— Mais personne ne me l'a refusé, répondit M. de Valleran : Hermance s'est sacrifiée au bonheur de son père qui n'avait plus qu'elle au monde. M. de Fleuriac venait de perdre sa femme, qu'il idolâtrait ; il ne me refusa pas son consentement, mais il tomba malade de désespoir. Ce mariage lui semblait un enlèvement légal, et ce que j'allais lui enlever, c'était

sa fille chérie, son trésor, je ne dirai pas son bâton de vieillesse, mais plutôt la branche fleurie sur laquelle il s'appuyait. Il nous cachait ses impressions, mais il ne pouvait nous dérober sa pâleur, son dépérissement, ses souffrances. Hermance versa bien des larmes en secret, il y eut dans ce pauvre cœur bien des luttes, bien des déchirements. Enfin, un matin, après avoir bien essuyé ses yeux, elle vint embrasser son père et lui dit en souriant :

— Décidément, père, je n'ai pas de vocation pour le mariage ; j'aime mieux conserver ma liberté.

— Ce fut aussi simple que cela. C'est l'histoire d'un de ces dévouements obscurs mais sublimes, qui se font quelquefois autour de nous, sans que nous nous en doutions. Le martyr sourit quand on le regarde, et s'il se prend à pleurer, c'est qu'il est seul au foyer et a eu soin de donner un tour de clé à la serrure.

Le vieillard qui parlait et le jeune homme qui écoutait étaient attendris tous les deux. Il y eut un silence de quelques instants. Enfin, M. de Valleran dit à Faustin :

— Elle a bien vieilli, n'est-ce pas ? ses beaux cheveux noirs sont devenus tout blancs ?

— Dame, c'est la saison, répondit Faustin : l'hermine elle-même, qui est blonde l'été, devient

les avantages de la voie où je suis entré, avantages qui sont déjà devenus sensibles pour la position de l'Autriche dans le concert des Etats européens.

» Le Reichsrath, — et son intelligence éprouvée me le garantit, — ne méconnaîtra pas enfin combien le nouvel ordre de choses, tout en entourant de nouvelles garanties inébranlables les droits et libertés constitutionnels de mes pays de la couronne hongroise, doit entraîner nécessairement la même sécurité pour les autres royaumes et pays qui composent mon empire.

» La réalisation de cette perspective dépend essentiellement de la consolidation des lois fondamentales du 20 octobre 1860 et du 26 février dans les pays dont les représentants sont maintenant de nouveau réunis ici.

» C'est pourquoi l'envoi sans condition des députés au Reichsrath a été un autre fait commandé par la nécessité.

» Mais de même que je suis resté étranger à la pensée d'amoindrir dans les droits qui leur reviennent les autres royaumes et pays de mon empire, de même il est dans mes intentions de leur accorder par la voie d'une entente avec le Reichsrath, toute extension de leur autonomie répondant à leurs vœux et pouvant être concédée sans danger pour l'ensemble de la monarchie.

» Avant tout, vu l'entente établie avec la représentation de la Hongrie, en tant qu'elle concerne les affaires communes, on soumettra donc à votre sanction les modifications devenues nécessaires dans ma patente du 26 février 1861, avec une loi sur la responsabilité ministérielle et une modification du paragraphe répondant aux besoins constitutionnels.

» D'autres projets de loi, et principalement ceux qui ont été promis aux Diètes par ma résolution du 4 février de cette année, vous seront aussi présentés.

» Les affaires financières appelleront spécialement votre attention et votre coopération constitutionnelle.

» Un exposé détaillé vous sera présenté sur les mesures extraordinaires qui ont été prises depuis la dernière session, mesures qui ont été impérieusement nécessitées par l'explosion d'une guerre désastreuse.

» Des mesures d'une nature rassurante ont déjà été prises pour les besoins de l'année courante. Ainsi, le Reichsrath, sans se laisser détourner de sa voie par les exigences ou par les embarras du moment, peut se consacrer à la solution des graves et persistants problèmes financiers qui s'offrent à lui par suite des rapports d'union à établir avec les pays de la couronne de Hongrie.

» Ici, votre tâche principale sera de veiller à ce qu'aucune partie n'ait à se plaindre de charges qui excèdent la mesure de ses ressources.

» Honorés Messieurs des deux Chambres du Reichsrath !

» Aujourd'hui que nous tendons à fonder une œuvre de paix et de concorde, jetons la voile de l'oubli sur un passé récent qui a fait à l'empire de profondes blessures.

» Prenons en considération les enseignements qu'elles nous ont laissés, mais puisons dans un courage indomptable la force et la volonté de rendre à l'empire le repos et la prospérité à l'intérieur, le prestige et la puissance à l'extérieur.

» J'ai pour garant de l'accomplissement de cette tâche la fidélité de mes peuples, qui s'est maintenue dans les jours de suprême calamité. Que ce ne soit point une arrière-pensée de représailles qui guide nos pas ; qu'une plus noble satisfaction nous soit accordée si, par nos efforts et par nos travaux, nous réussissons de plus en plus à changer la défaveur et l'inimitié en respect et en sympathie.

» Alors les peuples de l'Autriche, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, et quelle que soit la langue qu'ils parlent, se grouperont autour du drapeau impérial, et se reposeront avec une joyeuse confiance dans cette parole d'un de mes ancêtres, que l'Autriche, sous la protection du Tout Puissant, vivra et prospérera jusque dans l'avenir le plus reculé.

Le discours impérial a été plusieurs fois interrompu par les applaudissements de l'assemblée.

Dans le public, l'impression produite est assez favorable. Toutefois quelques personnes y regrettent l'absence de promesses essentiellement libérales, notamment en ce qui concerne la question du concordat.

Les journaux de Vienne, du 25, se prononcent tous d'une manière favorable sur le discours du trône. Ils font ressortir, en y applaudissant, le caractère impartial de ce document et l'esprit de loyauté qui l'anime. Ils approuvent enfin hautement l'intention, manifestée dans le discours du trône, de renoncer à toute idée de secrètes représailles.

On écrit de Paris au *Phare de la Loire* :

Une correspondance de Florence adressée au *Moniteur* annonce des difficultés survenues à propos de la convention financière entre les établissements de crédit italiens et les banquiers étrangers. Les 600 millions à provenir de la caisse ecclésiastique sont regardés comme une ressource mesquine et insuffisante, et déjà l'on parle d'un gros emprunt qui pourrait seul parer d'un coup à toutes les exigences de la situation financière. Ce serait l'emprunt de la paix, comme l'on en fera peut être ailleurs, car, paix ou guerre, c'est toujours à l'argent qu'il faut en venir pour se donner la peine de naître, de vivre et de mourir.

Les lettres de Rome du 19 disent qu'à la suite du dernier consistoire, les cardinaux se sont occupés de l'affaire du cardinal d'Andrea,

et qu'ils ont décidé, conformément au droit canonique, qu'un délai serait fixé à ce prince de l'Eglise pour venir à Rome présenter sa défense. Ce délai expiré, il serait condamné par contumace à la perte de son droit de suffrage dans le Sacré-Colège et dans le Conclave.

On assure qu'une autre réunion de cardinaux a émis l'avis que la conversion financière proposée par l'Italie était une nécessité inévitable.

Un corps de 800 soldats pontificaux poursuit les bandes de brigands dans les provinces de Viterbe et de Civita Vecchia. Une femme, nommée Luisella, qui commandait une bande, a été faite prisonnière. Elle avait tué quatre soldats ou gendarmes.

Les lettres et les journaux d'Athènes, en date du 16, présentent comme confirmés les détails déjà donnés sur les derniers combats livrés en Crète. Omer pacha et la division Méhémet ayant tenté de forcer les défilés conduisant à Spakia, auraient été obligés de revenir camper sous les murs de Rethymo. Le *Bulletin* du comité crétois d'Athènes dit que les Turcs ont envoyé 565 blessés à Sonda, près de La Canée.

D'après le même *Bulletin*, Omer pacha aurait fait détruire les moissons et incendié dix-sept villages, entre autres Epistopi et Kusfi. Dans ce dernier village, les troupes turques auraient tué 100 femmes et enfants.

On écrit de Constantinople, le 16, que le général Ignatioff, ambassadeur de Russie, a adressé un discours au Sultan pour le féliciter de ses vues d'amélioration, pourvu qu'elles soient exécutées aux extrémités comme au centre de l'empire. « La Russie, a-t-il ajouté, ne poursuit aucun but intéressé, mais ses traditions, sa religion, ses traditions et ses affinités de races lui inspirent de vives et ardentes sympathies pour le bonheur de ces populations. » L'*Omnioia* croit pouvoir garantir que ces mots ont été textuellement prononcés.

Les journaux anglais se préoccupent vivement d'une déjéché télégraphique de Bombay, datée de lundi dernier, à huit heures du soir, et annonçant que, « dans la journée de dimanche, les cipayes, ou soldats indigènes, s'étaient mutinés à Grand. La plus grande partie des revoltés avait été faite prisonnière, et l'ordre était rétabli avant la nuit. » Le laconisme de cette dépêche et ses indications confuses ont jeté l'alarme en Angleterre. En général, on veut douter de leur exactitude.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance adressée de Paris, le 17 mai, au *Journal de Maine et Loire* :

Des bruits, que leur nature doit faire attribuer à la folie plutôt qu'à la malveillance, attaquent depuis quelques jours l'honorabilité d'une de nos illustrations militaires. Pour beaucoup de personnes, dont l'esprit sensé

fait spontanément justice de pareilles rumeurs, un démenti est inutile. Mais il est tant de gens dont la crédulité s'accoutume des cancanes les plus insensés ! A ceux-là, nous dirons donc que le haut personnage dont il s'agit est en butte à la plus ridicule des calomnies. D'où vient cette histoire ? C'est ce que recherche la justice. Espérons que ses investigations lui feront découvrir le coupable.

Si les loisirs de la paix devaient produire beaucoup d'absurdités pareilles, nous marchandions bientôt notre gratitude à la Conférence de Londres. Mais le nouveau traité nous apporte heureusement des bienfaits qui peuvent nous consoler de bien des folies.

Voyez, par exemple, l'immense succès de l'Exposition ! Il ne s'est jamais plus décidé que depuis ces derniers jours, et déjà même il dépasse les plus flatteuses prévisions. La meilleure démonstration est dans la statistique des voyageurs qui encomrent chaque jour les gares. Il n'y a pas d'exemple d'une pareille affluence. Du reste, tout est prêt maintenant au Champ-de-Mars pour recevoir les visiteurs ; et il faut être, pour ainsi dire, de la maison pour s'apercevoir de l'achèvement de quelques insignifiants détails.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Nouvelles Diverses.

— Le prince royal de Prusse est arrivé à Paris.

— UN ÉVÈNEMENT MYSTÉRIeux. — On écrit de Fontainebleau à la *Gazette des Tribunaux* : « La ville de Fontainebleau est en ce moment fort émue par un événement mystérieux dont les circonstances font l'objet d'une information qui, sans doute, permettra de connaître la vérité.

» Lundi dernier, des promeneurs ont trouvé dans les environs de Franchart, et sous des futaies peu éloignées de la route, le cadavre d'une femme dont la face avait été presque entièrement dévorée par des animaux carnassiers.

» Les vêtements de cette femme indiquaient que celle qui les portait appartenait à une classe aisée et même élégante, mais aucun indice ne permettait de constater son identité.

» L'autorité fut aussitôt prévenue, et une enquête permit de réunir diverses circonstances qui semblaient se rattacher à cette découverte.

» On apprit que la semaine dernière deux dames étaient descendues dans un des hôtels de la ville et, après un déjeuner qu'elles avaient payé, avaient demandé une voiture pour se promener dans la forêt. Ces dames s'étaient fait conduire à Franchart, et, là, avaient renvoyé la voiture.

Blanche Philier, mais j'aime le blanc, moi, quand je regarde la robe de Mlle Yolande et les cheveux de ma tante Herminie.

Tout-à-coup, il lui revint un souvenir, et il dit à M. de Valleran :

— A propos, ne vous nommez-vous pas Edgard ?

— Oui, répondit le vicomte ; mais je ne suis plus d'âge à ce qu'on m'appelle encore par mon petit nom ; comment le connaissez-vous ?

— C'est le perroquet de ma tante qui me l'a appris.

— Elle a toujours son perroquet ? s'écria M. de Valleran.

— Toujours... Un joli perroquet gris endré, un beau parleur, qui aura bien ôté la soixantaine ; car vous savez que les perroquets...

— Ce pauvre Jaou ! reprit M. de Valleran, il répétait si bien mon nom !... et il vous l'a redit ?

— Une seule fois.

— C'est bien peu ! Comment une fois seulement ?

— Que voulez-vous, il a d'autres habitudes ; ma tante a dit qu'il répète tous les jours...

— Quel donc ?

— Pipipi.

— Hélas ! dit le vicomte.

Un instant après, il tendit la main à Faustin, en

lui disant :

— Vous serez le mari de ma chère Yolande, qui, si je ne me trompe, ne s'y opposera pas du tout... Je sentais bien que vous deviez un jour être des miens, et que nos cœurs étaient déjà de la même famille.

Ils se levèrent pour rentrer dans la maison, et traversèrent le jardin. En passant devant une vaste et belle volière, ils aperçurent Théobald à travers un grillage, et restèrent stupéfaits de sa poétique occupation.

Théobald, l'œil brillant, la rougeur sur la joue, la respiration haletante, comme s'il mettait toute son âme à son travail, plongeait un pinceau dans une couleur rouge comme du carmin, etcrivait avec le soin le plus minutieux sur les plumes d'un pigeon, qui lui servaient de pages.

Mais comme ce pauvre pigeon n'aurait pas présenté de lui-même ses charnents et légers feuilletés au pinceau du jeune homme, Prosper, le sabot de chambre, tenait l'oiseau tout alpetant, dans sa robuste main. Bien entendu, Prosper remplissait avec son impénétrable habitude le service mesquin et pittoresque ; il tenait l'oiseau avec autant d'insouciance que s'il eût tenu un plumon. Rien n'ôtait Prosper et ne dérangeait son indifférence. Lui disait on :

« Frottez l'appartement, époussetez les meubles » ou bien : « Tenez-moi l'aile d'un oiseau, pour que j'écrive des vers », il obéissait avec le même flegme. Si son maître lui avait dit : « Decollez-moi la langue », il aurait répondu sans sourcilier : « Oui, Monsieur », et il aurait cherché une échelle.

— C'est un pigeon mes âge, dit Faustin à M. de Valleran ; il est aisé de le reconnaître à l'épaisse membrane qu'il a au dessus du bec.

— C'est adorable ! reprit le jeune vieillard.

Et il entra avec Faustin dans la volière, en s'écriant :

— O mon cher neveu ! si je ne craignais de te déranger dans ton charmant travail, je t'embrasserais de tout mon cœur.

— Comment, vous étiez là, mon oncle ? dit Théobald.

— Ovi, mon ami, et tu me causes la plus délicieuse surprise ! Mais pourquoi te viens-tu moraliser ? Pourquoi te poses-tu en homme positif, calculateur ? Vous êtes donc jeune, mon neveu, vous avez donc quelque roman sur la conscience ? Je me en suis cela... Ah, mon Dieu ! j'ai eu trente ans comme toi, j'ai été aussi méchant pendant plus de vingt ans. Tu me feras tes confidences.

Il s'arrêta tout-à-coup en songeant que Faustin

l'écoutait. Faustin devait être le mari de sa niece, et il ne fallait pas lui donner de mauvais exemple.

Théobald le savait dire, souriait, et continuait son travail.

— Et d'où te vient ce pigeon ? demanda M. de Valleran.

— De Lyon, mon oncle.

— Ah !... Elle est à Lyon ?

— L'autre jour, continua Théobald, sans l'écouter, je l'ai apporté à Yolande, dans son cage, et lui recommandant bien de l'y retenir prisonnier d'en avoir le plus grand soin.

Et tout en parlant, il traçait toujours des caractères avec son pinceau.

— Ainsi, dit le jeune vieillard, tu écris sur les plumes du pigeon... De mon temps, cela se faisait autrement ; moi, j'attachais un billet doux sous les ailes de l'oiseau.

Il s'interrompit encore et vit qu'il s'était laissé aller à de trop tendres souvenirs.

— Il y a progrès en cela comme en toutes choses, dit Théobald : un billet peut se voir sous l'aile, tandis que nos messagers arrivent à leur but sans éveiller aucune espèce de soupçon.

— J'ai fini mon ouvrage, continua-t-il, et si vous voulez lire mon billet doux...

» Dans la soirée, l'une d'elles était revenue à l'hôtel tout éplorée, déclarant que sa compagne l'avait quittée et demandant si elle était revenue à l'hôtel. Sur la réponse négative qui lui avait été faite, cette dame était repartie pour Paris.

» Le signalement de celle de ces deux dames qui n'a pas reparu ne permet pas de douter, à ce qu'il paraît, que c'est son cadavre qui a été retrouvé dans la forêt.

» On dit que l'autopsie n'aurait constaté aucun signe extérieur de mort violente ayant précédé les mutilations constatées sur le visage.

L'instruction relative à cette mystérieuse affaire se poursuit activement. Voici, d'après les bruits en circulation et recueillis par le *Droit*, ce qui serait arrivé :

» Les deux dames dont il est question s'étaient, comme nous l'avons dit, installées dans un hôtel de la ville. L'une d'elles se serait rendue à Paris pour y toucher une somme assez forte, somme provenant de la vente d'un hôtel, et l'aurait rapportée avec elle.

» Cette jeune femme, qui était fort jolie, aurait été empoisonnée et conduite ensuite dans la forêt aux environs de Franchart. Elle était restée très-longtemps dans le taillis où on l'a trouvée et d'où on pouvait l'apercevoir de la route. Elle avait la tête couverte par son ombrelle ouverte, en sorte que les cochers qui passaient fréquemment en cet endroit, et qui la remarquaient, pensaient qu'elle était endormie et continuaient leur chemin. Ce n'est qu'à la longue et en la voyant toujours dans la même position qu'on a conçu des inquiétudes, et qu'en l'examinant on a reconnu qu'elle avait cessé de vivre et qu'elle avait le visage mutilé par les morsures des animaux sauvages.

» L'enquête se continue. On assure que l'estomac et les intestins de la victime ont été envoyés à Paris pour être soumis à un examen spécial, et qu'une perquisition opérée par la justice aurait fait retrouver la somme dont nous avons parlé plus haut.

La *Gazette des Tribunaux* donne de son côté les détails suivants :

» Aucun papier trouvé sur le cadavre ne permettait de constater son identité, mais un nom gravé sur une alliance que cette dame portait à la main gauche facilita les recherches, et on put reconnaître que ce cadavre était celui de M^{me} de M..., âgée de vingt-huit ans, mariée deux fois, et l'alliance qu'elle portait était celle de sa première union.

» La mort de cette dame paraissait remonter à quatre jours, c'est-à-dire au jour même où elle avait été vue dans un hôtel de Fontainebleau en compagnie d'une autre dame avec laquelle elle avait dîné et était ensuite partie en voiture pour visiter la forêt.

» Nous avons dit que la personne qui accompagnait M^{me} de M... était revenue dans la

soirée à l'hôtel où elles avaient dîné ensemble, qu'elle avait raconté, avec la plus vive émotion, qu'elle avait perdu sa compagne dans la forêt; qu'elle ignorait ce qu'elle était devenue, ajoutant qu'elle allait repartir pour Paris, où peut-être elle la retrouverait.

» Il paraît qu'après avoir quitté l'hôtel cette même dame s'est arrêtée chez un bijoutier, et que là, après avoir reproduit le même récit, elle aurait ajouté qu'elle était sans argent pour prendre le chemin de fer, et elle aurait vendu une broche en or, en donnant exactement son nom et son adresse, qui furent inscrits sur le livre du marchand.

» C'est à l'aide de ces indications que la justice a pu retrouver cette femme, qui a été mise en état d'arrestation.

Lettre Parisienne.

Mai 1867.

Chaque siècle a sa supériorité, sa spécialité, sa marque de fabrique, le dix-septième siècle fut surtout littéraire, le dix-huitième siècle fut philosophique, le dix-neuvième siècle, malgré de grandes individualités dans tous les ordres d'idées, me paraît plus exclusivement scientifique, industriel et commercial.

J'ai tenu à ce court avant propos avant d'annoncer un fait qui fera époque même au milieu des surprises économiques auxquelles nous commençons à nous habituer.

L'ouverture des *Magasins Réunis* a eu lieu la semaine dernière.

Ne criez pas à la réclame; les *Magasins Réunis* compteront, je le répète, dans l'histoire commerciale de notre temps et doivent révolutionner les rapports du consommateur et du producteur.

La Société des *Magasins Réunis* a pour but la mise en pratique d'un nouveau système commercial basé sur l'association des diverses industries ayant pour résultat la reconstitution, au profit des acheteurs, du capital dépensé par eux et l'amortissement annuel de ce capital.

Les dépenses du présent devenant ainsi la fortune de l'avenir.

Dans la pratique, le système des *Magasins Réunis* reçoit son application de la manière la plus simple.

Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus et vendus sans augmentation de prix, ni diminution de qualité.

Par le simple fait d'un prélèvement au profit de l'acheteur sur le bénéfice des ventes qui lui sont faites, et au moyen de la capitalisation des intérêts de ce prélèvement, le capital dépensé sera reconstitué.

La Société des *Magasins Réunis* prend l'engagement d'en opérer le remboursement dans un délai déterminé sur la remise d'un titre nommé « Obligation-Warrant » qui est deli-

vré au moment de l'achat.

Le prélèvement mentionné plus haut ne saurait, dans aucun cas, déterminer une élévation dans le prix des marchandises ou une diminution dans leur qualité; et, en effet, d'une part, en groupant sous le même bail 150 maisons représentant tout le commerce de détail, elle réduit les frais généraux dans des proportions considérables; d'autre part, en appelant le public à bénéficier des avantages de son système, elle place ces 150 maisons devant un énorme chiffre d'affaires.

Les « Obligations-Warrant » sont de cent francs. Les achats sont tous faits exclusivement au comptant, et ils donnent droit à autant « d'Obligations Warrant » que la somme de cent francs est contenue de fois dans le total des dépenses de toute nature faites dans les *Magasins Réunis* par chaque acheteur.

Les « Obligations Warrant » font partie des séries amortissables annuellement en 59 ans, de telle sorte que chaque année et dans chaque série un certain nombre d'obligations seront remboursées. Elles seront garanties par des lettres de gage hypothécaires, déposées avec affectation spéciale dans un grand établissement de crédit.

Les fondateurs de la Société, en agissant ainsi, ont voulu que les « Obligations-Warrant » fussent des titres indiscutables offrant toute sécurité et destinés à avoir un cours public.

Après avoir visité l'Exposition, l'étranger doit aller, place du Château-d'Eau, aux *Magasins Réunis* pour voir ce que peut le commerce de 1867 et comment il se loge.

Passons maintenant à des considérations d'un ordre moins élevé, mais plus exclusivement riantes. Si, d'aventure, après avoir quitté votre chef-lieu pour vous retremper dans l'air, le bruit et la poussière de Paris, vous êtes pris d'une grande nostalgie d'arbres et de fraîcheur, prenez bien vite le chemin de fer de l'Est et allez vous reposer dans un de ces paradis d'Allemagne qu'il n'est plus permis de ne pas connaître à cette époque de locomotion universelle.

Je n'hésiterai pas à vous recommander tout particulièrement Ems; d'abord le site est charmant, les bois, les eaux et les montagnes, rien n'y manque, les pêcheurs trouvent dans la Lahn les plus belles truites du monde, mais ce n'est pas tout; Ems offre sur certaines autres stations thermales à la mode l'avantage marqué d'une société choisie où l'on n'est jamais embarrassé d'être honnête.

Ce détail a bien son importance, n'est-il pas vrai? Ne croyez pas cependant qu'Ems soit ennuyeux. Au charme des bois se mêle celui de la civilisation; le Kursaal a une roulette, un théâtre et des concerts qui ne le cèdent en rien à ceux de Bade ou de Wiesbaden, et l'on peut à son choix s'y damner ou y faire son salut.

Z. D.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un temps excessivement rigoureux sévit depuis deux jours, on vent glacial souffle avec violence et fait désertier les promenades. Il y a cela de bon cependant, c'est que les vignes n'ont pas souffert de cette rigueur si tardive.

On annonce que S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique viendra prochainement visiter les lycées et collèges des départements de l'Ouest, comme il a visité déjà ceux d'autres contrées de la France.

NOMINATIONS DANS LA MAGISTRATURE.

Président du tribunal d'Angers, M. Lelièvre, conseiller à la Cour impériale de la même ville.

Conseiller à la Cour d'Angers, M. Morin, président du trib. de Cholet.

Président du trib. de Cholet, M. Jousset, juge au siège d'Angers.

Juge au trib. d'Angers, M. Huguet, juge au siège de Cholet.

Juge au trib. de Cholet, M. Chaplet, juge d'instruction au siège de la Flèche.

Juge au trib. de la Flèche, M. Baguequier Desormeaux, juge suppléant au siège de Mayenne.

Juge suppléant au trib. de Mayenne, M. Unal, avocat.

Président du trib. de Mayenne, M. Duchemin, président du siège de Mamers.

Juge au trib. de Cholet, M. Ourson, juge d'instruction au siège de Mostaganem.

Dans la séance du Sénat du 21 mai, M. Corta a présenté son rapport sur la loi autorisant la ville d'Angers à contracter un emprunt destiné à l'acquisition de l'emplacement et à la construction d'un nouveau théâtre. L'examen de cette loi n'a soulevé aucune objection, et le Sénat a décidé que la loi ne serait pas renvoyée à une nouvelle délibération du Corps-Législatif et qu'il ne s'opposait pas à sa promulgation.

Nous apprenons que M. le ministre des travaux publics vient d'approuver un projet présenté par MM. les ingénieurs pour l'amélioration de la Loire maritime.

La dépense est évaluée à 500,000 fr.

Son Excellence a ouvert un crédit de 100,000 fr. pour commencer les travaux.

Il paraît que les œufs du poisson connu dans nos contrées sous le nom de *barbot*, sont dangereux, malsains et agissent comme drastique violent.

Un pharmacien de Poitiers constate qu'il a visité, en qualité d'ami, plusieurs personnes prises subitement de vomissements et de diar-

rhée; il est se rendre de petits services.

— Je m'en souviens de votre avis! s'écria Faustine, qui, enchantée de M. de Valleran, vint lui serrer la main.

— Cependant, mon oncle... dit Théobald.

— Je vous dis, reprit M. de Valleran, que les pigeons n'entendent rien aux jeux de Bourse. Ce que vous venez de faire là est tout simplement une proclamation. Quoi! l'air d'un os au, une des choses les plus poétiques de cette adorable nature, cette aide aux plumes soyeuses, qui se déploie, qui s'élevé, qui fait songer aux ailes de l'ange, aux ailes du génie, aux ailes de la prière, à tout ce qui monte, à tout ce qui se dirige vers le ciel, l'aile de l'oiseau vous sert à tracer des chiffres! Vous rabaissez ses plumes au niveau de ces feuilles vulgaires qui constituent le cours authentique Paris quel temps vivons-nous, mon Dieu? L'oiseau lui-même devient positif; il spécule, il fait des affaires financières!

— Tout ce n'est si bien égal, murmura Théobald, pourvu qu'il survienne une hausse et que je gagne une vingtaine de mille francs.

M. de Valleran lui tourna les talons et s'éloigna avec Faustine.

Annaïs SIGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

— Comment donc, tout de suite, reprit M. de Valleran enchanté. C'est chose si coquette de te voir amoureux!

Il s'approcha du pigeon messager, dont Prosper tenait toujours l'aile étendue, et lut ce doux message sur les plumes :

A 300 Bar S. R.

— Que signifie cela? s'écria M. de Valleran.

— C'est un secret de Bourse, répondit Théobald; mais je ne puis le confier qu'à vous seul.

Faustine s'empressa de tourner le dos et d'aller examiner un paon blanc, qui lui semblait digne de toute son attention. Théobald dit à son oncle à demi-voix, en l'effaçant même de Prosper :

— Je joue sur le chemin de fer de Barcelonne à Saragosse. Une combinaison nouvelle qui doit assurer à ce chemin une hausse vient de m'être révélée, il y a une heure à peine, depuis la fermeture de la Bourse. Demain, à l'ouverture, les quelques personnes qui savent ce secret en profitent tout comme moi, demandent à l'envie les Bares ou me à Saragosse, et peut-être sera-ce devancé par la hausse, sans pouvoir acheter. Mais à la Bourse de Lyon, qui n'aura pas la primeur de cette nouvelle, j'achèterai presque au cours de la veille. Je ne veux rien confier au télégraphe électrique, qui a des oreilles, par consé-

quent des indiscrets, et dont la rapidité ne m'avancerait rien. Mon pigeon ne sager arrivera toujours à Lyon avant l'ouverture de la Bourse.

N'est-ce pas, Monsieur Faustine, dit-il en élevant la voix et en rappelant Faustine, n'est-ce pas qu'un pigeon-messager peut faire plus de vingt lieues à l'heure, et arriver ce soir même à Lyon?

— Assurément, dit Faustine en se rapprochant, c'est l'épée de pigeon dont le vol est le plus rapide.

Theobald, qui ne voulait pas perdre de temps, dit à Prosper de lâcher le pigeon.

Prosper obéit sans répliquer, ouvrit la main, et ne regarda même pas le pigeon qui partait, car on ne lui avait pas dit de le contempler.

L'oiseau s'éleva dans les airs à une grande hauteur, parut en se hâter un instant, comme s'il eût cherché la direction qu'il devait prendre, puis tout à coup il partit rapide comme la flèche, en parcourant une ligne aussi droite qu'un rayon lumineux, et disparut dans l'horizon.

M. de Valleran garda le silence, Faustine ouvrit ses grands yeux d'observateur, suivit avidement le vol du pigeon et dit à Théobald :

— Je l'ai vu, moi, ce pigeon-messager; car enfin, s'il part si joyeux et si rapide, c'est pour revoir

plus vite son bien-aimé, ses enfants, car c'est une mère tendre que ce dix-huitième. Son colporteur, d'où on l'a arraché, pour la transporter ici, c'est la maison de ses parents, où elle a son cher moi, son petit ménage; tandis que cette cage n'est que l'hôtel garni de la charmante voyageuse.

— Eh bien! mon oncle, dit Théobald à M. de Valleran, qui gardait toujours un morne silence, vous ne me faites pas compliment de ma petite poste?

— Vous faire compliment! s'écria M. de Valleran, je suis indigne!

— Et pourquoi cela?

— Vous le devinez bien!... Quoi! c'est à des jeux de Bourse que vous employez cette petite poste de l'amour, ces charmants facteurs qui se font pas transporter comme les autres dans un volaire omnibus, et volent poétiquement dans l'air pour faire leur service. Mais ils ne peuvent se charger que d'une corbeille pondante amoureuse; ils sont s'élevés, ils s'élèvent comme la jeunesse, la vraie jeunesse, pas la sotte... Puis, ne viennent pas de vous le dire, ces tendres messagers ne portent si rapidement que pour recevoir très-tôt leur bien-aimé, ils ont toutes sortes de sympathies avec les amoureux dont ils portent les lettres, et, entre gens qui se comprennent,

rhées très-intenses pour avoir mangé de ces œufs.

Donc, avis au public, s'il veut éviter les suites fâcheuses et toujours désagréables des accidents occasionnés par cette sorte d'aliment. Au surplus, nous le prévenons que les œufs du *brochet* sont dans le même cas.

Pendant la saison des bains de mer de 1867, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juin jusqu'au 1^{er} octobre, la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans délivrera, les samedi et dimanche de chaque semaine, pour St-Nazaire, des billets aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, avec réduction de 40 pour 100, aux gares d'Orléans, d'Arnage et de Cholet, ainsi qu'aux

gares et stations intermédiaires comprises entre ces trois points et St-Nazaire.

Les billets seront valables, pour le retour, jusqu'au lundi suivant. Ils donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs. Toutefois les billets de 2^e et de 3^e classe ne seront admis que dans les trains qui comporteront des voitures de ces classes.

Les voyageurs qui profiteront des billets ci-dessus n'auront pas droit, dans les voitures correspondant avec le chemin de fer d'Orléans, aux réductions de prix qui sont faites, dans certains cas, aux voyageurs en provenance ou à destination des localités desservies par ces entreprises.

Dernières Nouvelles.

Des journaux italiens annoncent le prochain départ pour Rome de l'archevêque de Paris. Le fait est vrai. M^{sr} Darboy doit se rendre bientôt dans la Ville Eternelle; nous ne croyons pas, cependant, que l'époque de ce voyage soit encore définitivement arrêtée.

Nous lisons aussi dans des correspondances de Rome, que le séjour de l'éminent prélat français y est déjà l'objet de vives préoccupations. Sur ce point nous n'avons aucune réserve à faire.

Jeudi, sous la présidence de M. Vuitry, MM. les ministres d'Etat, de la guerre et de la ma-

rine étant présents, le conseil d'Etat s'est réuni pour délibérer sur les amendements proposés par le Corps-Législatif relativement au projet de loi de l'armée.

L'examen des amendements a été terminé dans la séance.

La délibération du conseil a dû être terminée hier à la commission du Corps-Législatif.

New-York, 23 mai. — Les féniens préparent une nouvelle invasion du Canada. Les troupes sont concentrées sur la frontière et s'y opposer.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

Un JARDIN, au Jagneau, contenant 60 ares, ayant 60 mètres de façade sur la route de Dampierre, comprenant verger en plein rapport, coteau boisé, fontaine, chaumière, habitation dans le roc.

S'adresser audit notaire, ou à M. DAGET, propriétaire, rue Beaurepaire. (279)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE PROPRIÉTÉ,

Située à Saumur, sur les Châteaux, rue des Moulins, comprenant maison d'habitation, deux jardins et deux morceaux de terre labourable : le tout d'une contenance de 55 ares.

Il existe sur cette propriété 300 arbres à fruits, en plein rapport.

S'adresser à M. CHESNEAU, à Saumur, rue du Prêche, ou à M^e CLOUARD, notaire. (277)

A VENDRE

UN CHEVAL DE VOITURE

AGÉ DE 8 ANS.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 26 mai 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Marie-Louis-Gaston Peyre, officier au 1^{er} dragons, rue des Potiers, à Saumur, à la vente publique, aux enchères, de tous les objets lui appartenant et dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs selles anglaises et d'ordonnance, brides et bridons, surfaix, couvertures, sabres, épées, cravaches, fusil, très-beaux pistolets, effets militaires et effets civils, livres, épaulettes, bottes, malles et quantité d'objets de fantaisie.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 27 mai 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve Boussard, revendeuse, sur les Ponts, rue Royale, à la vente, aux enchères, d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, plusieurs couettes, traversins, oreillers, quantité de couvre-pieds neufs, rideaux, linge, effets, tables, chaises, trois pendules, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE JOLI JARDIN

Situé carrefour du Chapeau. S'adresser à M^e TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires, ou à M. POITVIN aîné. (272)

A VENDRE Présentement, UN JARDIN

A NANTILLY, S'adresser au bureau du journal.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 1^{er} juin 1867, il sera procédé, à 5 heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 2.500 quintaux métriques de foin, 900 quintaux métriques de luzerne et 5.500 quintaux métriques de paille, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n^o 5), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : Les denrées seront livrées entre deux fers. (289)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Chambres, grenier, cave et jardin, rue de la Visitation. S'adresser à M. SALMON-HUMEAU.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue de la Grise, et présentement occupée par M. de la Martinière.

S'adresser à M^{me} DE LA MARTINIÈRE, rue Pavée, ou à M^e LEROUX, notaire. (295)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE VERT

DU COMMENCEMENT DE L'ILE PONNEAU

Ouvrira demain dimanche 26 mai et fermera le 26 juin.

Le prix est de 30 francs par tête, payable en entrant, plus 1 franc pour le garde. S'adresser à M. PONNEAU, dans l'île Ponneau, ou à son garde. (322)

Vient de paraître :

VINGT MOTETS

AU SAINT-SACREMENT ET A LA SAINTE VIERGE,

Composés pour solos, duos, chœurs à deux et trois voix égales, avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium,

Par A. BOULEAU-NELDY.

PRIX NET : 7 fr. — En vente à Saumur, chez l'auteur, rue Bodin, 24.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

Vient de paraître :

DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

En vente chez Paul GODET, imprimeur-libraire.

MANUEL DE CUBAGE ET D'ESTIMATION DES BOIS,

Futaies, taillis, arbres abattus ou sur pied, notions pratiques sur le débit, la vente et la fabrication de tous les produits des forêts, tarif de cubage des bois en grume ou équarris, tables de conversion, à l'usage des propriétaires, régisseurs, maîtres de forges, marchands de bois, administrateurs de forêts, gardes particuliers, gardes forestiers et gardes ventes,

Par A. GOURSAUD, ancien élève de l'École impériale forestière.

Un beau volume in-18 de 180 pages, dont 80 pages en tableaux.

Prix : 1 fr. 50 c.

LA CULTURE MARAÎCHÈRE

Traité théorique et pratique,

Par E. RODIGAS, professeur d'horticulture. — Un volume in-18 orné de 70 gravures. — Prix : 3 fr. 50 c.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 MAI.			BOURSE DU 24 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 75	»	»	69 70	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98 25	»	»	98 35	»	10
Obligations du Trésor.	470	»	»	467 50	»	2 50
Banque de France.	3500	»	»	3500	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1480	»	»	1465	»	15
Crédit Foncier colonial.	587 50	»	»	587 50	»	»
Crédit Agricole.	647 50	2 50	»	646 25	»	1 25
Crédit industriel.	650	»	2 50	650	»	»
Crédit Mobilier.	390	7 50	»	395	5	»
Comptoir d'esc. de Paris.	785	»	7 50	770	»	15
Orléans (estampillé).	893 75	»	1 25	888 75	»	5
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1210	»	2 50	1205	»	5
Est.	538 75	»	1 25	535	»	3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	910	»	1 25	910	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	578 75	1 25	»	575	»	3 75
Ouest.	565	»	5	562 50	»	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1570	5	»	1555	»	15
Canal de Suez.	362 56	»	2 50	357 50	»	5
Transatlantiques.	430	»	»	430	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	52 40	»	10	52 15	»	25
Autrichiens.	443 75	»	1 25	445	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	387 50	»	2 50	386 25	2 50	1 25
Victor-Emmanuel.	71 25	»	3 75	70 50	»	75
Romains.	72 50	»	2 50	73 75	1 25	»
Crédit Mobilier Espagnol.	250	7 50	»	248 75	»	1 25
Saragosse.	98 75	»	»	98 75	»	»
Séville-Xérès-Séville.	28	»	50	29	1	»
Nord-Espagne.	82 50	5	2 50	85	2 50	»
Compagnie immobilière.	203 50	2 50	»	203 75	1 25	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	320	»	»	319	»	»
Orléans.	313 75	»	»	312	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	313 50	»	»	312	»	»
Ouest.	312	»	»	311	»	»
Midi.	311 25	»	»	312 50	»	»
Est.	315	»	»	313	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.